

Pas de mouvement de grève le 7 décembre

MAIS

Maintenons la pression !!!!

Demandons une nouvelle réunion de négociations !!!



Préavis de grève maintenu jusqu'au 31 décembre et renouvelé en janvier si nécessaire. Grève et rassemblement toujours possibles.

Suite à notre préavis de grève de décembre, une nouvelle réunion de négociation a eu lieu lundi 29 novembre.

- **Logements des gardiens** : 4 logements de fonction ont été ajoutés à la 1^{ère} liste. Un échelonnement du prix des loyers a été négocié : 50 % en janvier au prix total en juillet (avis favorable du CT le 30 novembre). Pour les cimetières, plus de gardiens logés mais les heures effectuées rémunérées en heures supplémentaires. Pour l'espace culturel, les heures effectuées seront également rémunérées en heures supplémentaires.
Reste à négocier : l'utilisation des véhicules de service, les astreintes et le remplacement du personnel absent afin que le nombre d'astreintes annoncées ne soient pas un leurre.
- **Les repas payant** : Aucun agent lié au projet pédagogique ne paiera. Pour les agents de l'UPC, le tarif sera de 2,50€, seuil qui permet de ne pas le déclarer en avantage en nature. Aucune obligation à prendre le repas proposé. On peut apporter son repas.
- **Les jours de pénibilité** : Aucune modification des jours de pénibilité n'aura lieu tant que le Document Unique ne sera pas établi.
En attente de réponse : mise en place de trimestres supplémentaires sur la retraite pour les agents travaillant de nuit.
- **La précarité** : Des listes d'agents sous contrats précaires ont été données à l'employeur. Les agents, après vérification par la RH, seront soit intégrés, soit placés en CDI (pour environ 30% d'entre eux dès janvier). Si vous êtes dans une de ces situations, n'hésitez à nous le faire remonter.
En attente de réponse : que les agents en remplacement ne soient plus sur des contrats à la vacation mais en CDD.
- **Les primes** : Les agents de catégorie C, (ancien C-), auront une augmentation salariale par la hausse du SMIC et la revalorisation de l'échelle indiciaire (ce qui est plus intéressant qu'une prime non prise en compte pour la retraite). Pour les autres agents, une étude financière sera faite en 2022 et l'impact de la maladie sur les primes sera réétudié. Une augmentation du régime indemnitaire des agents qui ne sont pas éligibles à l'IFSE et au CIA aura lieu courant 2022.
- **Les promotions** : **En cours de négociation** : Les agents occupant des postes de catégorie supérieure à la leur doivent bénéficier d'une reconnaissance salariale, voire d'une promotion. Nous demandons l'intégration de ces promotions aux Lignes Directrices de Gestion, et qu'ils soient dans un premier temps promus 1^{ère} classe puis dans le grade correspondant à leur poste.
Nous demandons aussi que la NBI encadrement soit versée à tous les agents occupant ces fonctions.
- **Le stationnement** : Le système de stationnement en ville sera revu d'ici 12 à 18 mois. Notre demande de tarif réduit pour les agents sera alors étudiée.

Les points suivants n'ont pas encore fait l'objet de négociation mais seront abordés lors de la prochaine réunion :

- **Les conditions de travail avec la multiplication des Risques Psycho-sociaux,**
- **Les conditions du télétravail et les espaces de bureaux partagés.** Nous ne lâcherons pas : le télétravail et les espaces partagés doivent être de la seule décision de l'agent. C'est pour cela que nous avons refusé de voter le règlement proposé au CT du 30 novembre considérant que tout un travail d'analyse devait avoir lieu pour garantir de bonnes conditions, le droit à la déconnexion, le choix de l'agent et une équité entre agent dont les missions sont télétravaillables et ceux qui ne le sont pas.
- **Les repos récupérateurs après heures supplémentaires programmées.**